



Ville de
POIX DU NORD

République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes sur Helpe

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03 AVR 2026

ID : 059-215904640-20260330-DELIB_2026_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u>		
En exercice 19	Présents 19	Votants 19
Date de la convocation : 24/03/2026		
Date d'affichage : 03 AVR 2026		

Numéro de la délibération :
DELIB_2026_012

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, après convocation légale, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Julien LEPOLARD, Maire.

Etaient présents : M. Julien LEPOLARD, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA, M. David LEDUC.

Secrétaire de séance : Mme Callysta DUPONT

Objet : Création des commission et désignation des membres

Considérant que:

- les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux;
- il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission;
- la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale;
- le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le maire propose de créer 7 commissions municipales :

- jeunesse : conseil municipal des jeunes, école, collège, cantine, périscolaire
- finances : budget, tarifs communaux
- appels d'offres : examen des offres avant d'attribution de marché, avis suivant analyse faite par des cabinets spécialisés
- festivités : animation de la vie locale, festivités, culture, monde associatif
- sécurité du quotidien : circulation, stationnement, prévention
- numérique : charte graphique, affiches, communication
- cadre de vie : travaux, démarche village ami des aînés, villes et villages fleuris, biodiversité.

Il propose que le nombre d'élus siégeant dans chaque commission puisse varier selon le nombre de candidatures. Chaque membre doit appartenir à au moins une des sept commissions, sans limite de membres, sauf pour la commission des appels d'offres, qui est composée par le maire et par cinq élus choisis par le conseil selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
19		

Article 1 :

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission jeunesse
- 2 - Commission finances
- 3 - Commission appels d'offres
- 4 - Commission festivités
- 5 - Commission sécurité du quotidien
- 6 - Commission numérique
- 7 - Commission cadre de vie.

Article 2 :

Les commissions municipales comportent un nombre d'élus variables en fonction des candidatures. Chaque membre du conseil municipal doit appartenir à au moins une des sept commissions, sans limite de membres, sauf pour la commission des appels d'offres, qui est composée par le maire et par cinq élus choisis par le conseil selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Article 3 :

Après appel à candidatures, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1 - Commission jeunesse :

Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Roxane GHYS, Mme Johanna ALLAIRE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. David LEDUC

- 2 - Commission finances :

M. Geoffrey PAUL, Mme Karine DURIEUX, M. Christophe WILLERY, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, M. René LECUYER, M. David LEDUC

- 3 - Commission appels d'offres :

M. Geoffrey PAUL, M. Christophe WILLERY, M. Mathis JEUNE, M. René LECUYER, Mme Carole GARCIA

- 4 - Commission festivités :

Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Christophe WILLERY, Mme Johanna ALLAIRE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON, M. René LECUYER, M. David LEDUC

- 5 - Commission sécurité du quotidien :

Mme Karine DURIEUX, M. Cédric GREVIN, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, M. Evan BAUDCHON, M. David LEDUC

- 6 - Commission numérique :

M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, Mme Callysta DUPONT, M. Evan BAUDCHON

- 7 - Commission cadre de vie :

Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, Mme Karine DURIEUX, M. Lionel SOIGNEUX, Mme Corinne BRUYER, M. Guillaume HAUTCOEUR, M. Mathis JEUNE, Mme Alice NAVEAU RONCHIN, Mme Julie BETHENCOURT, Mme Carole GARCIA

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,
Certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Callysta DUPONT

Le maire,
Julien LEPOLARD



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le

03 AVR 2026

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.